

### DELIBERATION DU BUREAU

N° 16-2008

L'an deux mille huit, le six juin à douze heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du trente janvier deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés: 11  
Pouvoirs : 3  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 14

#### Présents(es)

André AUBERIC,  
Gérard AZIBI,  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,  
Dominique GUEYTTE,  
Bruno LAGIER,  
Christine NIVOU,

Hervé RASCLARD,  
Michel TACHE,  
Catherine VESPIER

#### Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX à Gérard AZIBI, Jean BESSON à Christine NIVOU, Michèle EYBALIN à Hervé RASCLARD,

#### Excusés(es)

Jean BESSON, Jean-Pierre BUIX, Pierre COMBES, Michèle EYBALIN, Nicolas ROSIN, Jean-François SIAUD.

\*\*\*\*\*

#### Objet : Plan Pastoral de Territoire des Baronnies Provençales :

##### **Préambule**

Vu la délibération de la Région Rhône-Alpes de novembre 2006 concernant la mise en valeur des Grands Ensembles Pastoraux qui prévoit une mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'un plan pastoral territorial,

Vu les rencontres pour la structuration du domaine pastoral drômois en territoires homogènes animées par l'ADEM au cours de l'année 2007,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30 novembre à dix-sept heures, autorisant le bureau à délibérer

Le Président propose :

**Article 1 :** Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'engage à porter un Plan Pastoral Territorial pour le territoire défini à l'article 2.

**Article 2 :** Le territoire concerné prend le nom de Territoire *des Baronnies Provençales*.

Ce territoire comprend les 130 communes du périmètre de projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales exceptées :

- les communes de Arnayon, Chalancon, Cornillac, Cornillon s/ Oule, La Charce, La Motte Chalancon, Pommerol, Rottier rattachées au Plan Pastoral du Diois,
- Les communes de Montjoux, La Roche St Secret Beconne, Teysières, Vesc, rattachées au Plan Pastoral du Pays de Dieulefit.

Ce territoire comprend en particulier 43 communes situées dans les Hautes Alpes, non prévues initialement dans le découpage des territoires, car situées en région PACA. Une carte du périmètre et la liste des communes est jointe en annexe.

Ce périmètre est le fruit de rencontres de concertation, une carte synthétique de l'ensemble des territoires drômois est en cours de validation par chacun des EPCI.

Il devra faire l'objet d'un travail partenarial entre les deux Régions PACA et Rhône Alpes et les services concernés de l'ADEM et du CERPAM.

**Article 3 :** le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales décide que la mise en place du PPT sera conduite par un comité de pilotage spécifique rattaché au travail des commissions « Agriculture, Forêt, Chasse, Pêche » et « Gestion de l'espace et Environnement ». La composition sera définie avec les différents partenaires lors des premières réunions de concertations sur le projet de Parc naturel régional.

Le comité de pilotage suivra scrupuleusement le travail effectué et il se réunira sur l'invitation de la structure porteuse, au minimum trois fois dans la période de réalisation du diagnostic préalable à la rédaction du Plan Pastoral Territorial :

- au lancement du diagnostic pour bien le cadrer
- à la présentation de la partie commune pour orienter la partie territoriale
- à la présentation du projet de PPT pour faire les ajustements et valider le projet.

Le Comité de pilotage se réunira ensuite au minimum deux fois par an, sur la période de mise en œuvre des actions du Plan Pastoral Territorial, notamment, pour décider des actions à engager chaque année.

Ce comité sera garant de la cohérence et de la lisibilité du projet territorial et de l'ajustement des actions à la réalité locale.

Ces rencontres feront l'objet d'un compte rendu avec un relevé de décisions, dont les Régions seront destinataires.

**Article 4 :** le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'engage à réaliser un diagnostic préalable à la rédaction du Plan Pastoral Territorial en tenant compte des modalités proposées par la Région Rhône-Alpes, en lien avec le service pastoral départemental, et en prenant en compte les spécificités liées au territoire inter-régional. Ce diagnostic aboutira à un programme d'action à faire valider par les deux régions : le Plan Pastoral Territorial.

Le diagnostic préalable au PPT sera composé :

- d'une partie commune à l'ensemble des territoires pastoraux du département de la Drôme qui traitera les thèmes généraux,
- d'une partie territorialisée qui prendra en compte les enjeux du territoire pastoral, définira le domaine pastoral, afin de proposer des fiches actions localement.

**Article 5 :** le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales organisera la réalisation du diagnostic. Il mobilisera les financements nécessaires auprès des différents partenaires : région Rhône Alpes, Région Provence Alpes Cote d'Azur, Conseils Généraux...

**Article 6 :** Le calendrier de réalisation retenu prévoit :

- le rendu de la partie commune à la Drôme en juin 2008
- le rendu de la partie territoriale en fin d'année 2008 pour une signature en 2009.

Le Bureau après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à engager la candidature à un Plan Pastoral Territorial et à solliciter toutes les subventions relatives à ce projet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD

## ANNEXE 1 :

# LISTE DES COMMUNES DU PERIMETRE DE CANDIDATURE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES (130 communes)

### Communes du département des Hautes-Alpes 43 communes

05 ANTONAVES	05 L'EPINE	05 SAINT AUBAN D'OZE
05 BARRET SUR MEOUGE	05 LE SAIX	05 SAINTE COLOMBE
05 LA BATIE MONTSALEON	05 MEREUIL	05 SAINT-GENIS
05 BRUIS	05 MONTCLUS	05 SALEON
05 CHABESTAN	05 MONTJAY	05 SALERANS
05 CHANOUSSE	05 MONTMORIN	05 SAVOURNON
05 CHATEAUNEUF- de -CHABRE	05 MONTROND	05 SERRES
05 EOURRES	05 MOYDANS	05 SIGOTTIER
05 ETOILE SAINT CYRICE	05 NOSSAGE ET BENEVENT	05 SORBIERS
05 EYGUIANS	05 ORPIERRE	05 STE-MARIE DE ROSANS
05 LA PIARRE	05 OZE	05 ST-PIERRE AVEZ
05 LAGRAND	05 RIBEYRET	05 TRECSCLEOUX
05 LARAGNE MONTEGLIN	05 RIBIERS	05 VENTAVON
05 LAZER	05 ROSANS	
05 LE BERSAC	05 SAINT ANDRE DE ROSANS	

### Communes du département de la Drôme 87 communes

26 ARNAYON	26 LABOREL	26 RIOMS
26 ARPAVON	26 LACHAU	26 ROCHE SAINT SECRET BECONNE
26 AUBRES	26 LE PEGUE	26 ROCHEBRUNE
26 AULAN	26 LE POET EN PERCIP	26 ROTTIER
26 BALLONS	26 LE POET SIGILLAT	26 ROUSSET-LES-VIGNES
26 BARRET-DE-LIOURE	26 LEMPS	26 ROUSSIEUX
26 BEAUVOISIN	26 LES PILLES	26 SAHUNE
26 BELLECOMBE-TARENDOL	26 MERINDOL LES OLIVIERS	26 SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES
26 BENIVAY-OLLON	26 MEVOUILLON	26 SALLES SOUS BOIS
26 BESIGNAN	26 MIRABEL AUX BARONNIES	26 SEDERON
26 BUIS-LES-BARONNIES	26 MOLLANS SUR OUVEZE	26 ST AUBAN SUR OUVEZE
26 CHALANCON	26 MONTAUBAN SUR OUVEZE	26 STE-EUPHEMIE SUR OUVEZE
26 CHATEAUNEUF DE BORDETTE	26 MONTAULIEU	26 STE-JALLE
26 CHAUDEBONNE	26 MONTBRISON	26 ST-FERREOL 30 PAS
26 CHAUVAC-LAUX MONTAUD	26 MONTBRUN LES BAINS	26 ST-MAURICE SUR EYGUES
26 CONDORCET	26 MONTFERRAND LA FARE	26 ST-MAY
26 CORNILLAC	26 MONTFROC	26 ST-SAUVEUR-GOUVERNET
26 CORNILLON SUR L'OULE	26 MONTGUERS	26 TAULIGNAN
26 CURNIER	26 MONTJOUX	26 TEYSSIERES
26 EYGALAYES	26 MONTREAL LES SOURCES	26 VALOUSE
26 EYGALIERS	26 NYONS	26 VENTEROL
26 EYROLES	26 PELONNE	26 VERCLAUSE
26 FERRASSIERES	26 PIEGON	26 VERCOIRAN
26 IZON LA BRUISSE	26 PIERRELONGUE	26 VERS SUR MEOUGE
26 LA CHARCE	26 PLAISIANS	26 VESC
26 LA MOTTE CHALANCON	26 POMMEROL	26 VILLEBOIS LES PINS
26 LA PENNE SUR OUVEZE	26 PROPIAC	26 VILLEFRANCHE LE CHÂTEAU
26 LA ROCHE SUR LE BUIS	26 REILHANETTE	26 VILLEPERDRIX
26 LA ROCHETTE DU BUIS	26 REMUZAT	26 VINSOBRE

*Communes dont une partie seulement du territoire est inclus dans le périmètre du SMBP.*